



Le 11 janvier 2016

Déclaration du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA) sur la nécessité de garantir l'indépendance des médias

Tous les États membres de l'UE se sont engagés à respecter la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte européenne des droits fondamentaux, notamment en respectant la liberté et le pluralisme des médias. Toute restriction de cette liberté risque de compromettre l'indépendance des médias. Or, celle-ci est la pierre angulaire de nos démocraties européennes, car elle permet aux citoyens de se forger leurs propres opinions et de ne pas se laisser orienter d'une manière ou d'une autre par quelque partie prenante que ce soit, y compris l'État.

Le 7 janvier 2016, une nouvelle loi relative aux médias de service public est entrée en vigueur en Pologne; elle contient de nouvelles mesures qui privent l'autorité nationale indépendante (KRRiT) du pouvoir de nommer et de révoquer les organes de direction et de surveillance des radiodiffuseurs de service public et transfèrent cette compétence au ministre du Trésor. Ce nouvel acte législatif met également fin au mandat des membres actuels des organes de direction et de surveillance, avec effet immédiat. Tous les membres des nouveaux organes de direction et de surveillance des radiodiffuseurs de service public seront nommés à la seule discrétion du ministre du Trésor, sans aucune exigence quant à la garantie du pluralisme de représentation. La durée du mandat de ces membres ne sera pas définie, et le ministre du Trésor pourra les révoquer à tout moment et à sa discrétion.

Ces événements récents, et l'intention manifestée par le gouvernement polonais d'influencer la programmation des radiodiffuseurs publics, suscitent de graves préoccupations quant à la sauvegarde de l'indépendance des médias dans l'Union européenne. Ils montrent aussi clairement que la protection de l'indépendance des médias dans toute l'Europe ne peut être considérée comme acquise et nécessite une attention permanente de la part de toutes les institutions compétentes.

En 2015, le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA) a publié une déclaration soulignant le rôle crucial joué par les médias audiovisuels pour garantir la liberté d'expression, favoriser la libre circulation des informations et des idées, aider les individus à prendre des décisions en toute connaissance de cause et contribuer à faire vivre et à consolider la démocratie¹. L'ERGA rappelle cette déclaration et souligne en outre que des procédures ouvertes et non politiques pour la nomination, la désignation et le licenciement des principaux acteurs des médias audiovisuels constituent un instrument important pour préserver ce rôle qui est le leur.

L'indépendance des médias passe également par une solide protection, de la part d'un organe de surveillance indépendant, contre les interventions indues d'intérêts commerciaux ou de l'État. Dans sa déclaration adoptée en octobre 2014², ainsi que dans son récent rapport sur l'indépendance des régulateurs des médias audiovisuels³, l'ERGA a recommandé que le réexamen à venir de la directive sur les services de médias audiovisuels prévoie un renforcement des garanties relatives à l'indépendance des autorités de régulation nationales, afin de protéger la liberté et l'ouverture de nos sociétés. Les événements récents survenus en Pologne ne font que souligner l'importance de cette recommandation.

L'ERGA appelle tous les États membres de l'Union européenne à agir pour faire respecter le principe de l'indépendance des médias dans tous les États membres. L'ERGA se félicite des mesures déjà prises par la Commission européenne et invite celle-ci à continuer à suivre de près l'évolution de la situation et à prendre *toutes* les mesures nécessaires pour soutenir la liberté et l'indépendance des médias, y compris par des mesures fermes contre l'affaiblissement des dispositions institutionnelles indispensables.

¹ http://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?action=display&doc_id=9350

² http://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?doc_id=7310

³ <https://ec.europa.eu/digital-agenda/news-redirect/28179>